



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

SOUS-PREFECTURE  
D'AUBUSSON

Arrêté n°2017-137  
fixant la liste des candidats à l'élection municipale complémentaire  
de la commune de FAUX LA MONTAGNE des 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017

La Sous-Préfète d'Aubusson,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

**Vu** le Code Electoral, et notamment les articles L. 225 à L. 258 ;

**Vu** la démission en date du 19 mai 2015 de Monsieur Pascal ARTAUD, de ses fonctions de conseiller municipal ;

**Vu** la démission en date du 26 mai 2015 de Madame Danielle PICOUT, de ses fonctions de conseillère municipale ;

**Vu** la démission en date du 9 avril 2017 de Monsieur Elie Naël LAURENCERY, de ses fonctions de conseiller municipal ;

**Vu** l'arrêté n°23-2017-07-21-002 du 21 juillet 2017 portant convocation des électrices et électeurs de la commune de FAUX LA MONTAGNE afin de procéder à l'élection complémentaire de trois conseillers municipaux ;

**Considérant** les candidatures déposées pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour, à la Sous-Préfecture d'Aubusson entre le 6 et 7 septembre 2017 à 17 heures ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 24 septembre 2017 et éventuellement au deuxième tour le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour l'élection municipale complémentaire dans la commune de FAUX LA MONTAGNE, est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Mme la Sous-Préfète d'Aubusson et Mme le Maire de la commune de FAUX LA MONTAGNE sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Aubusson, le 8 septembre 2017

La sous-préfète

  
Isabelle ARRIGHI

**LISTE DES CANDIDATURES à L'ELECTION MUNICIPALE**  
**COMPLEMENTAIRE**  
**des DIMANCHES 24 SEPTEMBRE et 1er OCTOBRE 2017 à FAUX LA MONTAGNE**

Madame Marion CHAPELLIER

Monsieur Alain DETOLLE

Monsieur Francis HOEZELLE